

Entretien avec Günter Verheugen dans Revue du Marché commun et de l'Union européenne (Avril 2000)

Légende: En avril 2000, le mensuel Revue du Marché commun et de l'Union européenne publie un entretien avec Günter Verheugen, commissaire européen chargé de l'élargissement de l'Union européenne, qui s'explique sur les décisions adoptées en décembre 1999 à l'issue du Conseil européen d'Helsinki.

Source: Revue du Marché commun et de l'Union européenne. dir. de publ. Epstein, Geneviève ; Réd. Chef Vignes, Daniel. Avril 2000, n° 437. [s.l.]: Les Éditions Techniques et Économiques.

Copyright: (c) Les Éditions Techniques et Économiques, 3, rue Soufflot 75005 Paris

URL:

http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_gunter_verheugen_dans_revue_du_marche_commun_et_de_l_union_europeenne_avril_2000-fr-7b9eed3e-45ea-4fd6-9907-7d7eae26c8dc.html

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

INTERVIEW - M. Le Commissaire Günter Verheugen

Membre de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Élargissement de l'Union

répond aux questions de la Revue

1) Quelle est la signification de la décision d'Helsinki, quels avantages et inconvénients en attendre pour les négociations?

La décision des quinze chefs d'État et de gouvernement d'ouvrir les négociations d'adhésion avec six autres pays candidats ⁽¹⁾ est une leçon tirée de la guerre au Kosovo. Celle-ci nous a crûment rappelé que paix et démocratie ne sont nullement garanties en Europe. Les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale qui viennent de se libérer de la dictature communiste sont fragilisées lorsqu'éclate dans la région une crise majeure de ce type. Offrir à ces démocraties une claire perspective d'adhésion est la meilleure manière de les ancrer solidement aux valeurs de paix et de stabilité de l'Union européenne, et c'est aussi la meilleure garantie de stabilité pour l'Europe toute entière.

Cela étant, les six pays avec lesquels l'Union va maintenant négocier présentent des situations très différentes, notamment en termes de développement économique et de préparation à l'adhésion. Il nous faudra tenir compte, bien plus que par le passé, de ces différences dans la négociation. D'où le principe de « différenciation » qui va désormais s'appliquer : les progrès dans les négociations dépendront uniquement des mérites de chaque candidat, c'est-à-dire des efforts qu'il aura consentis pour développer son économie et intégrer l'acquis communautaire dans sa législation nationale. Le résultat de cette nouvelle approche, qui s'appliquera également aux pays dits de la première vague ⁽²⁾, est que le premier arrivé sera le premier servi.

2) Les candidats pourront-ils absorber la totalité de l'acquis communautaire?

Le principe est clair : pour devenir un État membre à part entière, le candidat devra avoir intégré la totalité de l'acquis communautaire dans sa propre législation. Il n'y aura aucune dérogation à ce principe. Cela étant, il est bien clair que, comme lors d'élargissements précédents, une phase d'adaptation peut s'avérer nécessaire dans certains secteurs. Il y aura donc des périodes transitoires, mais limitées en nombre et dans le temps. Nous sommes disposés à une certaine flexibilité lorsque l'application de l'acquis requiert des investissements importants en termes d'infrastructures, qui prendront forcément plusieurs années avant d'être menés à bien. L'exemple type est celui de certaines parties de la législation environnementale de l'Union. Nous serons en revanche très fermes lorsque cette législation assure le bon fonctionnement du marché intérieur ou vise à prévenir la pollution transfrontalière.

3) On parle de l'année 2002 comme la date où l'Union doit être prête dans la réforme des institutions; cette date a-t-elle un certain réalisme compte tenu du déroulement des négociations?

L'Union européenne s'est en effet fixé pour objectif d'avoir réformé ses institutions d'ici la fin 2002 pour être en mesure d'accueillir de nouveaux États membres. Du coup, nombre de pays candidats ont fixé 2003 comme la date cible de leur adhésion. Il m'est aujourd'hui impossible de dire si cette date est réaliste ou pas. Cela dépendra en effet du déroulement des négociations. Voyez-vous, sur 31 chapitres de négociation au total, entre 8 et 11 seulement sont provisoirement clos aujourd'hui, et nous n'avons même pas encore ouvert les chapitres qui, avec l'environnement (ouvert en novembre 1999), s'annoncent comme les plus difficiles, tels que l'agriculture, la justice et les affaires intérieures, la politique régionale, la libre circulation des personnes par exemple. Ces chapitres seront ouverts sous la présidence portugaise du Conseil des ministres au cours de ce semestre. C'est vous dire s'il nous est difficile de faire des prédictions sur la fin des négociations! J'espère, cela dit, être en mesure de le faire d'ici la fin de l'année, sous la forme d'un véritable scénario d'adhésion répondant à la question : qui adhérera et quand? Mais cela dépendra des prochains mois...

4) Quel est l'intérêt du statut de pays candidat octroyé à la Turquie? N'est-ce pas une décision dictée par des considérations purement géostratégiques?

Je ne vois pas en quoi des considérations de cette nature n'ont pas leur légitimité propre et ne servent pas l'intérêt de l'Europe! Il n'y a qu'à regarder sur une carte pour comprendre qu'il est de l'intérêt fondamental pour notre Union d'avoir à nos portes - et un jour au sein de l'Union même - une Turquie stable, démocratique, qui respecte les droits de l'Homme et les minorités et qui vive en paix avec ses voisins. Alors, pour répondre à votre question, la géopolitique a certainement joué un rôle important dans cette décision. De plus, il faut tout de même rappeler que depuis 1963 et l'accord d'association CEE-Turquie, la Turquie a vocation à adhérer à l'Union européenne. C'est indiqué tel quel dans cet accord. Depuis lors, cette vocation a été reconnue et confirmée sans relâche par nos États membres. Affirmer aujourd'hui que tout cela n'était qu'une vaste blague aurait des conséquences irréparables en Turquie, qui ne seraient pas sans risques pour l'Union européenne!

En d'autres termes, la Turquie est candidate depuis pas moins de 37 ans! La décision du Conseil européen d'Helsinki de lui reconnaître un statut correspondant aura, j'en suis persuadé, des conséquences bénéfiques en Turquie même, et renforcera de façon déterminante ceux qui, au sein de la société turque, veulent que leur pays s'engage définitivement sur la voie de l'intégration européenne et de ses valeurs démocratiques.

On dira que la Turquie ne respecte pas la démocratie et les droits de l'Homme. Je réponds que c'est bien pour cela que l'Union européenne n'a pas lancé de négociations d'adhésion en tant que telles. Mais le statut de pays candidat permet d'engager un dialogue politique avec la Turquie, d'entamer les préparatifs de la négociation, et offre à ce pays des possibilités concrètes de rapprochement, comme la participation à des programmes communautaires par exemple. Morigéner la Turquie pour ses insuffisances est l'approche qui a été suivie ces dernières années. Reconnaissons aujourd'hui que cette approche a échoué, qu'elle a davantage contribué à figer la situation en Turquie qu'à la faire évoluer, et tentons donc autre chose!

5) L'élargissement à 28 membres n'ouvre-t-il pas la porte à d'autres élargissements, vers des pays comme l'Albanie, la Moldavie, les pays de l'ex-Yougoslavie, l'Ukraine, le Bélarus ou même la Russie? Où s'arrête la frontière Est de l'Union?

Il est clair que c'est un débat nécessaire, que je suis prêt à mener. Mais c'est un débat compliqué : il m'est tout aussi difficile de répondre à cette question aujourd'hui que de prévoir jusqu'où ira l'intégration politique de l'Europe, par exemple... Je dirais qu'à ce stade, nous sommes engagés dans un processus d'élargissement suffisamment ambitieux et compliqué avec 13 pays pour ne pas charger la barque davantage. Il faut d'abord mener à bien ce processus, ce qui nous amènera déjà assez loin dans le temps. Je voudrais rappeler une chose cependant : l'Union européenne n'est pas un club occidental; ce n'est pas non plus un club sélect, réservé aux pays riches; ce n'est pas non plus un club chrétien. C'est avant tout une communauté de valeurs qui transcendent races, religions et richesses.

(1) Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie, Slovaquie

(2) Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie - qui négocient depuis mars 1998.